FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION SPONCTUELLES
DE FERMETURE TARDIVE

Coordonnées du demandeur

Raison sociale :

Nom et prénom :

Adresse :

Agissant en qualité de :

Numéro de téléphone portable : Courriel :

Information concernant la manifestation

Type d'événement :

Date(s) et lieu de l'événement :

Horaires de fermeture demandée :

dans la nuit du à H au à H

Règlementation :
(Article 6 de l'arrêté préfectoral n° CAB/-2020/382 relatif à la police des débits de boissons dans le département de l'Aisne)
Limite de 5 autorisations par an et par commune.
A titre exceptionnel, les dérogations à l'heure de fermeture réglementée (1heure du matin) peuvent être accordées :

- jusqu'à 3 heures du matin maximum, lors de représentations théâtrales, concert, bals publics ou de toutes autres manifestations collectives ou spectacles
- jusqu'à 4 heures du matin au maximum, lors des fêtes privées et notamment des mariages, réunions, ou banquets

Nom, prénom :
Signature :

Ce formulaire est à renvoyer 2 semaines au moins avant la date prévue de la manifestation au Service administration générale – 16 place de l'hôtel de ville – 02400 Château-Thierry ou par courriel à : administration.generale@ville-chateau-thierry.fr.

Mairie de Château-Thierry
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 20198 – 02405 – Château-Thierry Cedex
Tél. : 03 23 84 86 86